

Objet : Condamnation de Nicolas Sarkozy

Le 18 décembre 2024,

La Justice française a condamné définitivement l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy dans l'affaire des écoutes, dite « Paul Bismuth ».

Cette décision montre en premier lieu que, contrairement aux idées trop souvent répandues, la Justice sait s'en prendre aux gens de pouvoir.

M. Sarkozy, qui durant toute sa carrière, a choisi de faire de la lutte contre la délinquance son mantra absolu, vient donc d'être déclaré officiellement délinquant lui-même.

Certes, il use légitimement de son droit de citoyen en saisissant la Cour européenne des droits de l'Homme, mais il pourrait aussi constater qu'en guise « *d'acharnement* » et « *d'injustice* », la peine de trois ans d'emprisonnement, dont un ferme sous bracelet électronique est d'une mansuétude certaine quand on la compare à la réalité carcérale de milliers de citoyens parfois condamnés plus durement pour des fautes moins lourdes.

M. Sarkozy attaque des juges français qui lui auraient « dénié la garantie de ses droits ». Il serait mieux inspiré par le silence.

Un ancien président de la République ne devrait pas dire cela.

Pouria Amirshahi
Député de Paris

Contact presse :
Hugo PIERSON
0778576415
hugo.pierson@clb-an.fr

